Système de gestion des décisions des instances

Sommaire décisionnel

Identification	Numéro de dossier : 1207731005
Unité administrative responsable	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet	Plan stratégique de développement durable
Objet	Accorder une contribution financière non récurrente de 1 000 000$ à la Fondation du Grand Montréal pour la création et l'opérationnalisation du Partenariat climat Montréal, et approuver un projet de convention à cet effet. Autoriser un virement budgétaire de 1 000 000$ en provenance du Service du développement économique vers le Bureau de la transition écologique, sous réserves d'approbation du budget 2021 par les instances.

Contenu

Contexte

En 2018, la Ville convenait d'une entente de deux (2) ans avec le C40 *Climate leadership group* , la Fondation familiale Trottier et la Fondation David Suzuki pour l'élaboration d'un plan climat pour Montréal qui permette d'atteindre les cibles de carboneutralité établies dans le *One planet Charter* , feuille de route définie par le C40 signée par la Ville au Sommet mondial pour l'action climatique à San Francisco la même année.

Cette collaboration, qui a accueilli six (6) partenaires additionnels en 2019 (CIUSSS Centre-sud-de-l'île-de-Montréal (DRSP Montréal), la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman, la Fondation de la famille J.W McConnell, la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ), la Fondation Echo et la Fondation Espace pour la vie) a permis le développement du Plan climat de Montréal, qui établit les orientations, actions et cibles de la Ville pour 2030 afin de permettre l'atteinte de cibles établies pour 2050 et dont la publication est prévue pour l'automne 2020.

Dans la foulée de ces chantiers, et suite à une série d'ateliers de travail et de discussions entre les fondations et le BTER, la Fondation du Grand Montréal et la Fondation familiale Trottier soumettaient le 15 octobre 2020 à Madame la Mairesse une demande d'appui de principe et de contribution financière pour une proposition de partenariat de deux (2) ans visant la mobilisation de la société civile montréalaise et de ses citoyens vers l'action climatique, le *Partenariat climat Montréal* (PCM).

Les objectifs cités par les fondations pour la création du PCM sont:

- mobiliser les grands acteurs privés, institutionnels, philanthropiques et non-gouvernementaux autour d'objectifs communs de lutte aux changements climatiques, en collaboration avec la ville de Montréal;
- adopter et mettre en œuvre des plans d'action, notamment dans les secteurs de la mobilité, du bâtiment et de l'adaptation aux changements climatiques;
- élaborer des projets concrets visant à réduire les émissions de GES à travers l'échange d'expertise, le renforcement des capacités, la collaboration renforcée des acteurs ou des

montages financiers innovants;

- appuyer les initiatives locales et la mobilisation des citoyens en faveur de changements de comportements en partenariat avec les acteurs du milieu;
- mobiliser les entreprises, notamment les PME, en s'appuyant sur les réseaux et associations existant.e.s;
- assurer un suivi des avancées à travers un événement annuel et pérenniser la mobilisation des acteurs à travers l'organisation d'un événement participatif plus vaste, l'Agora du climat biannuelle, qui fera rayonner les efforts de la collectivité.

Il est à noter que cette démarche s'inscrit en complémentarité avec d'autres projets de la Ville présentant des interfaces avec ses parties prenantes externes et avec les citoyens, et ne présente pas d'interférence avec ceux-ci. Le BTER collabore avec les services responsables de ces initiatives afin d'assurer la cohérence entre les interventions des différents acteurs municipaux. Des synergies fortes sont notamment entrevues avec le programme de budget participatif du Service de l'expérience citoyenne et des communications et ceux des arrondissements, alors que la mobilisation découlant du Partenariat pourra les encourager à définir des interventions et les proposer dans le cadre des appels à projets citoyens. L'équipe du BTER a directement contribué à l'élaboration des orientations et critères du programme de la ville centrale.

Décision(s) antérieure(s)

CE19 1542 - Recommander au conseil municipal et au conseil d'agglomération le dépôt du document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2015 - Collectivité montréalaise ».

CE19 1049 - Approuver l'addenda à l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal, le C40 Cities Climate Leadership Group, la fondation David Suzuki et la fondation familiale Trottier d'une durée de 2 ans pour la réduction des émissions de GES, l'adaptation aux changements climatiques et la résilience face aux changements climatiques et l'engagement et la mobilisation des acteurs clés dans le contexte de la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques afin d'ajouter les six partenaires suivants : le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal de la Direction régionale de santé publique, la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman, la Fondation McConnell, la Caisse de dépôt et du placement du Québec, la Fondation Écho et la Fondation Espace pour la vie.

CG19 0459 - 24 octobre 2019 - Déposer le document intitulé Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

CE18 1992 - 5 décembre 2018 – Approuver l'Entente de Collaboration entre la Ville de Montréal, le C40 Cities Climate Leadership Group, la fondation David Suzuki et la fondation familiale Trottier d'une durée de 2 ans pour la réduction des émissions de GES, l'adaptation aux changements climatiques et la résilience face aux changements climatiques et l'engagement et la mobilisation des acteurs clés dans le contexte de la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques.

CM18 1332 – 19 novembre 2018 – Déclaration pour la reconnaissance de l'urgence climatique.

CM18 1085 – 17 septembre 2018 – Résolution du conseil municipal : que la Ville de Montréal prenne acte des engagements pris lors du Sommet de San Francisco et s'engage à mobiliser les citoyens et l'ensemble des forces vives montréalaises pour relever ce défi majeur et mettre en œuvre des mesures concrètes à la hauteur de ces enjeux.

CG18 0330 – 21 juin 2018 - Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020 ».

CG18 0329 – 21 juin 2018 - Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 ».

CG16 0437 - 22 juin 2016 - Adopter le Plan Montréal durable 2016-2020.

CG15 0780 - 18 décembre 2015 - Adopter le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

CM15 1454 - 18 décembre 2015 - Adopter le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

Description

Le PCM, initiative conçue collaborativement par la Fondation du Grand Montréal, la Fondation familiale Trottier, le Fonds Climat du Grand Montréal et la Fondation David Suzuki, vise à '*mobiliser les acteurs privés, institutionnels et philanthropiques, de même que les organismes et les citoyens dans l'atteinte des objectifs de lutte aux changements climatiques établis par le GIEC et la Ville de Montréal* '. Dans la définition de l'approche de démarches analogiques mises en œuvre dans d'autres villes, comme le *Green Ribbon Commission* de Boston, initié par la Fondation Barr, ou le *Chicago Climate Action Plan* , lancé en collaboration avec la Fondation Kresge. L'initiative est proposée pour une durée de deux (2) ans (2021-2022).

Pour opérationnaliser le PCM, les fondations proposent la mise sur pieds d'un comité directeur où siégeraient la Ville, la Fondations familiale Trottier, la Fondation du Grand Montréal, le gouvernement fédéral et d'autres partenaires éventuels, dont des institutions d'investissement. Ce comité de 20-25 personnes, sur lequel la Ville siégerait, aurait le mandat de définir les orientations stratégiques et budgétaires du PCM.

Elles proposent parallèlement la création d'un comité de coordination de 6-8 membres pour mettre en œuvre les orientations et encadrer une série de chantiers thématiques ou groupes de travail. Ces comités (on en propose six (6) de façon préliminaire), groupes annuels qui établiraient des cibles pour la mobilisation des expertises pour répondre à des enjeux thématiques (ex. bâtiment, transport, résilience, adaptation, etc.) ou propres à des auditoires spécifiques (ex. citoyens, entreprises, etc.).

Les fondations proposent également l'Agora du climat, événement à grand déploiement annuel qui permettrait de présenter un bilan de la mise en œuvre du Plan climat et des plans des partenaires et les réalisations clés des participants aux chantiers. Cet événement serait organisé par le CRE Montréal.

Les fondations proposent le plan de travail suivant pour la création et l'opérationnalisation du PCM :

Automne-Hiver 2020	*Lancement* ● campagne médiatique; ● recherche de partenaires additionnels; ● confirmation du budget.
Hiver 2021	*Concertation* ● Création des chantiers; ● Activité de cohésion (ex. formation mutuelle); ● Formalisation de l'entente.
Printemps 2021-2022	*Mise en œuvre* ● Mise en place de règlements (Ville); ● Mise en œuvre des engagements (partenaires); ● Développement de plans locaux (entreprises, citoyens, quartiers ou arrondissements, etc.).

Justification

Le fait que le Plan climat ait été développé en collaboration avec les fondations responsables de la demande (à l'exception de la Fondation du Grand Montréal, dont le directeur général, Karel Mayrand, était à la tête de la Fondation David Suzuki pendant la durée de l'entente précédente), et que le contenu de ce document d'orientation en soit par le fait même compatible avec leurs objectifs et intérêts institutionnels, l'entente proposée conférerait à cette seconde phase de collaboration une cohérence élevée. Les méthodes de collaboration et de coordination entre ces organisations et la Ville en est par le fait même éprouvée.

Le PCM représenterait un vecteur important pour la mobilisation des entreprises et organisations montréalaises vers les objectifs du plan climat et de la transition écologique. Elle créerait également un front commun important pour rejoindre de façon complémentaire et cohésive l'ensemble de la collectivité montréalaise, selon une formule de mutualisation des efforts et des moyens des organismes impliqués et la multiplication de leurs impacts. La collaboration permettrait également le rayonnement et la reconnaissance des initiatives soutenues et mises en œuvre par les forces vives montréalaises.

L'intérêt de cette proposition réside principalement dans la mobilisation et l'accompagnement des organisations de la société civile montréalaise. L'arrimage de la proposition à l'égard de la sensibilisation et la mobilisation citoyenne avec les actions prévues au Plan climat sera assuré par le BTER.

Il est également à noter que la demande dans son ensemble représenterait un vecteur stratégique important pour répondre aux besoins exprimés par les partenaires de la démarche Montréal durable 2016-2020 (405) et par un éventail de partenaires prospectifs dans le cadre d'un sondage réalisé par le BTER à l'été 2020. Dans le cadre de ce sondage, les organisations ont effectivement indiqué qu'une grande majorité des répondants se disent très intéressés à diminuer leur impact environnemental et se sont montrés intéressés à poursuivre un partenariat avec la Ville en transition écologique, et indiquent les aspects les plus utiles d'un éventuel partenariat : l'accompagnement; connaître l'impact des mesures; avoir accès à des outils pratiques; échanger avec d'autres organisations.

Aspect(s) financier(s)

Sous réserves d'approbation du budget par les instances, un virement budgétaire de 1 M$ en provenance du Service du développement économique vers le Bureau de la transition écologique sera opéré en début d'année 2021. Ce dossier ne comporte donc aucun impact sur le cadre financier de la ville de Montréal.

Le BTER propose de contribuer 1 000 000$ sur la période 2020-2022 (750 000$ en 2021 et 250 000$ en 2022) pour la création et l'opérationnalisation du PCM. Cette contribution représente 45% du montage financier de la démarche. La Fondation du Grand Montréal agirait à titre de fiduciaire des montants consentis par les partenaires.

Le premier versement pour 2021, au montant de 750 000$, sera financé par les fonds provenant du Service du développement économique. Le deuxième versement pour 2022, au montant de 250 000$ sera financé à même le budget de fonctionnement du BTER. Le solde du transfert de 250 000$ en provenance du Service du développement économique sera affecté à des projets de développement par le BTER en 2021.

Le tableau ci-dessous présente un montage financier sommaire préliminaire pour le partenariat.

Contributions	Valeur	%
Ville de Montréal	1 000 000,00 $	45%
Fondation du Grand Montréal	250 000,00 $	11%
Fondation familale Trottier	250 000,00 $	11%
Autres *(en démarche)*	700 000,00 $	32%
Total	2 200 000,00 $	100%

Développement durable

La démarche s’inscrit en cohérence avec le développement durable et avec la transition écologique, alors qu'elle contribuera significativement à la mobilisation de la société civile Montréalaise et de ses citoyens dans une approche de coordination, de concertation et de soutien mutuel.

Impact(s) majeur(s)

Considérant que la contribution proposée représente 45% du montage financier total, la participation de la Ville contribuera à la faisabilité de la démarche.

Impact(s) lié(s) à la COVID-19

La démarche permettra de maintenir le momentum de la mobilisation de la collectivité montréalaise malgré les contraintes reliées à la pandémie. Dans la mesure où les contraintes de santé publique ne permettrait pas la mise en oeuvre des opérations du partenariat (ex. ateliers et chantiers), ils seront tenus de façon virtuelle.

Opération(s) de communication

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Décembre 2020 - Présentation du dossier au conseil municipal.
Décembre-janvier 2020-2021 - Mise en place de la structure administrative du partenariat et développement de plan de communications.
Janvier-Février 2021 - Annonce publique du partenariat.

Conformité aux politiques , aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité du dossier aux politique